

15ème législature

| | | |
|---|--|--|
| Question N° : 8737 | De Mme Manuëla Kéclard-Mondésir (Gauche démocrate et républicaine - Martinique) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire |
| Rubrique > outre-mer | Tête d'analyse > Santé publique et algues sargasses aux Antilles | Analyse > Santé publique et algues sargasses aux Antilles. |
| Question publiée au JO le : 29/05/2018 Réponse publiée au JO le : 25/12/2018 page : 12246 Date de changement d'attribution : 05/09/2018 | | |

Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir rappelle à Mme la ministre des solidarités et de la santé que depuis le mois d'août 2014, les Antilles et la Guyane font face à des vagues successives d'échouages d'algues sargasses sur leur littoral. Malgré les moyens de nettoyage mis en œuvre localement par les collectivités locales, parfois avec le soutien de l'armée, ces algues ne cessent de s'échouer périodiquement et se décomposent sur place donc. Leur décomposition conduit à la production de sulfure d'hydrogène (H₂S) en masse, et potentiellement détecté à des concentrations très élevées. Les médecins locaux font de plus en plus de signalements liés aux effets sanitaires ressentis par la population exposée à l'H₂S. Les plaintes du public relatives aux problèmes d'odeurs augmentent également de façon notable. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), constatant la réalité du phénomène, préconise dans son dernier rapport annuel le ramassage systématique sans attendre les algues échouées pour limiter la propagation dangereuse du sulfure d'hydrogène sur la santé. Mais les collectivités locales ont peu de moyens d'agir. En conséquence, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour protéger la santé des travailleurs ou militaires chargés du ramassage, du transport et du traitement des algues, et ce qu'elle compte faire pour éviter les dangers de propagation du sulfure d'hydrogène vers la population, riveraine ou touristique.

Texte de la réponse

Le plan de prévention et de lutte contre les sargasses, annoncé lors de la visite du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre des Outre-mer, a été transmis aux préfets début octobre. Il est assorti d'un avis du Haut Conseil de la santé publique, repris par l'agence régionale de santé, qui propose notamment des mesures de gestion en fonction de différents seuils, permettant de réduire, limiter ou prévenir les impacts sur la santé des populations concernées (population générale et populations vulnérables) dans les conditions d'exposition constatées. Le suivi des émissions de sulfure d'hydrogène est réalisé par un réseau de 21 capteurs (14 fixes et 7 mobiles) placés à des endroits stratégiques. Les médecins du réseau Sentinelles des 3 territoires sont interrogés toutes les semaines dans le cadre de la surveillance sanitaire sur le nombre de consultations pouvant être associées à une exposition aux émanations de sargasses en décomposition et sur le nombre de personnes ayant développé des symptômes tels que des crises d'asthme. De plus, le centre 15 du SAMU exerce une vigilance dans le cadre des appels reçus et un toxicologue référent a été missionné pour la zone Antilles. En outre, un programme de recherche sur les impacts sanitaires des gaz émis est prévu dans le plan de lutte. L'État a au global déjà engagé 7 M€ pour des acquisitions de matériel et des opérations de ramassage, stockage et

valorisation sur les 11 M€ prévus à cet effet, notamment pour accompagner les collectivités dans l'enlèvement des sargasses échouées. Par ailleurs, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) va lancer un nouvel appel d'offres, doté de 1 M€, portant sur l'expérimentation et le développement de matériels de ramassage innovants et adaptés. Le suivi des personnels affectés aux opérations de ramassage est assuré par les services de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) pour ce qui concerne la vérification des équipements de protection. En outre, un programme de recherche sur les impacts sanitaires des gaz émis est prévu dans le plan de lutte.